

Nantes, vendredi 13 décembre 2013, 17:36:57

Pacte d'avenir pour la Bretagne : l'État aidera les acteurs à la définition d'un projet d'idex avec les Pays-de-la-Loire

Parmi les engagements retenus dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé vendredi 13 décembre 2013, figure « l'accompagnement par l'État d'une organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, en lien avec les Pays-de-la-Loire ». De même, dans la perspective du futur appel à projets idex 2, l'État s'engage « à aider les acteurs dans la définition d'un projet qui conjugue les forces et les spécificités de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et Pays-de-la-Loire ». Ce Pacte d'avenir pour la Bretagne valide par ailleurs le financement de différents projets, tels que l'Irset à Rennes, l'IBRBS à Brest, la Cité internationale de Brest, ou la Maison des sciences de l'Homme en Bretagne.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé vendredi 13 décembre 2013 par Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, Pierrick Massiot, président du conseil régional de Bretagne, et Patrick Strzoda, préfet de région, « conforte l'engagement conjoint de l'État et des acteurs régionaux dans le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire ». L'État s'engage notamment à accompagner « une organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, en lien avec les Pays-de-la-Loire ». « Cette organisation, en application de la loi du 22 juillet 2013 et en cohérence avec le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche adopté par le Conseil régional de Bretagne, reposant sur une Université de Bretagne, devra être la mieux adaptée aux ambitions partagées des deux régions », précise le pacte. Au sujet du futur appel à projets idex, l'État affirme qu'il aidera « les acteurs dans la définition d'un projet qui conjugue les forces et les spécificités de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et Pays-de-la-Loire ».

ACCÉLÉRATION DU CPER

Dans ce pacte, l'État s'engage aussi à accélérer l'exécution de l'actuel contrat de projet État-région (Irset, à Rennes, IBRBS, Cité internationale de Brest, Maison des sciences de l'Homme en Bretagne). Dans le cadre du futur CPER, l'État examinera plusieurs opérations, et notamment le projet de campus mondial de la mer porté par la technopole Brest-Iroise, la seconde tranche de l'Irset à Rennes, le pôle santé-hôpital virtuel et « cœur de campus » à Brest, le campus centre à Rennes, la mise en place de dispositifs de transfert technologique... Le contrat de site sera aussi l'occasion de discuter de l'implantation en Bretagne du pôle national de recherche et de formation en agroalimentaire du Cnam.

Le Pacte pour l'avenir de la Bretagne « constitue un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'Union européenne, de l'État, de la région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence », précise en préambule le document. Il a été adopté par la région Bretagne jeudi 12 décembre 2013, par 46 voix pour et 36 voix contre (1). Il comprend trois volets : des mesures d'urgence, un plan agricole et agroalimentaire, des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires. Les mesures prévues dans ce pacte feront l'objet d'un financement évalué à près de 2 milliards d'euros, pour la période 2014-2020 (2). Le Ceser de Bretagne a émis un avis globalement positif. Il se félicite notamment « des engagements précis concernant l'enseignement supérieur et la recherche ». Cet avis a été adopté avec 53 voix pour, 16 contre et 43 abstentions.

- (1) 46 voix pour : 40 PS et apparentés, 6 PC ; 36 voix contre : 19 UMP-UDI, 7 EELV, 4 UDB, 6 Bretagne Ecologie). Une élue UMP n'a pas pris part au vote.
- (2) (2) Les mesures d'urgence pour 2014 seront financées à hauteur de 350 millions d'euros. Les mesures prévues pour la période 2014-2020 représentent pour l'instant un financement de 1,291 milliard d'euros, auquel il faut ajouter le financement (non encore défini) de l'Union européenne pour le programme Feamp (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) et le financement de la première tranche du projet Bretagne très haut débit, qui sera confirmé par décision du Premier ministre d'ici la fin de l'année au titre du Fonds pour la société numérique

Nantes, lundi 16 décembre 2013,

L'UBO préfère un périmètre breton pour la Comue. L'université du Maine est pour le projet interrégional, avec des garanties

Le CA de l'université de Bretagne-Occidentale, réuni le 12 décembre 2013, se prononce en faveur d'une Comue. Les administrateurs considèrent « qu'il est prématuré, au regard des éléments dont ils disposent, de se prononcer définitivement sur [son] périmètre ». Ils émettent cependant « une préférence » pour le périmètre régional. L'UBO demande également qu'une conférence territoriale réunissant les membres des conseils académiques et des conseils d'administration des quatre universités bretonnes, et associant les écoles membres de l'UEB soit organisée « dans les meilleurs délais ». De son côté, l'université du Maine confirme « qu'elle s'inscrit dans la dynamique de la Comue interrégionale, avec quelques bémols ». « Nous veillerons à ce que les identités de chaque établissement soient préservées dans la gouvernance », explique Rachid El Guerjouma, son président.

L'université de Bretagne-Occidentale, après avoir engagé un processus d'information de ses personnels et étudiants, et après avoir consulté les conseils de composantes et le conseil académique, s'est prononcée le 12 décembre, lors d'un CA, pour que l'UBO soit membre d'une Comue. Les administrateurs de l'UBO considèrent « qu'il est prématuré, au regard des éléments dont ils disposent, de se prononcer définitivement sur le périmètre » de cette communauté. Les votes montrent toutefois « une préférence » pour le périmètre breton : 18 voix pour un périmètre régional, 0 voix pour le périmètre interrégional, 1 abstention, 6 refus de vote. Le 19 novembre dernier, six présidents d'université (Nantes, Angers, Le Mans, Rennes-I, Rennes-II, Bretagne-Sud) s'étaient déclarés favorables à une Comue interrégionale Bretagne/Pays-de-la-Loire.

Le CA de l'UBO souhaite que les statuts de la future Comue garantissent :

- « une coordination de l'offre de formation LMD qui s'appuie sur les forces de l'UBO » ;
- « une coordination de la stratégie de recherche qui fasse valoir les indéniables atouts de la pointe bretonne » ;
- « une gouvernance partagée, tenant compte de la représentation équitable de tous les établissements (...) (logique d'un membre par établissement) » ;
- « une prise en compte des conditions de travail, de carrière et de formation professionnelle des personnels qui respecte les usages de chaque établissement » ;
- « le maintien de la qualité de l'offre de proximité en matière de services dédiés à la vie universitaire » ;
- « une coordination de la stratégie internationale qui garantisse une meilleure visibilité à tous, au service de chacun ».

Le CA demande par ailleurs qu'une commission de rédaction des statuts soit installée, associant les établissements, des représentants des personnels et des représentants des étudiants.

« RISQUE D'UN AXE NANTES-RENNES PRÉDOMINANT »

L'université du Maine, quant à elle, réaffirme son engagement dans une Comue interrégionale Bretagne/Pays-de-la-Loire, « avec quelques bémols », comme l'explique à AEF Rachid El

Guerjouma, le président. « Nous nous inscrivons dans la dynamique interrégionale, qui nous semble être la bonne dimension, mais nous veillerons à ce que les identités de chaque établissement soient préservées dans la gouvernance ». Pour le président, « le risque est que Rennes, avec les deux universités fusionnées, et Nantes, constituent un axe fortement prédominant par rapport aux autres établissements ». « La Comue doit préserver l'irrigation du territoire par des établissements de plein exercice ». Rachid El Guerjouma insiste : « Nous n'accepterons pas n'importe quelle gouvernance. » Il évoque des pistes à ce sujet : un établissement = une voix, ou encore un droit de veto des établissements.

Par ailleurs, le président de l'université du Maine sera « très vigilant » à une superposition de l'idex et de la Comue, refusant « un triangle Nantes, Rennes, Brest, sur quelques niches d'excellence », « comme on l'avait vu avec l'appel à projets idex 1 ». Pour Christophe Choquet, VP CA de l'université du Maine, « le calendrier fausse le développement naturel de la Comue » : « Il ne faudrait pas que sa construction soit uniquement fixée par l'idex. » Autre « bémol » de l'université du Maine : la question des moyens. « Les fusions ont un coût. On l'a vu avec Marseille ou Strasbourg : les établissements ont encaissé ces coûts au détriment de leur budget », souligne Rachid El Guerjouma. « La Comue n'atteindra pas ses objectifs si elle n'a pas de moyens supplémentaires. Il faut que ces moyens figurent dans le contrat de site ». Au sujet du coût, le président évoque également « les conséquences pour les personnels, qui ont déjà encaissé le passage aux RCE » : « On a des gens qui craquent ; cela fait partie du coût de ce type de réorganisation. Il faut le prendre en compte ».

Nantes, mercredi 4 décembre 2013, 17:19:36

CUE Bretagne/Pays-de-la-Loire : soutien de l'Unam et des villes de Nantes, Rennes, Angers ; l'UBO consulte ses composantes

Alors que six présidents d'université (Nantes, Angers, Le Mans, Rennes-I, Rennes-II, Bretagne-Sud) se sont déclarés favorables à une CUE interrégionale Bretagne/Pays-de-la-Loire, le 19 novembre 2013, les collectivités locales prennent position : les villes de Nantes, Angers et Rennes soutiennent le projet interrégional. Jean Peeters, le président de l'université de Bretagne-Sud, plaide pour une « Université Bretagne-Loire » « sans attendre ». L'Unam (PRES des Pays-de-la-Loire, devenu CUE) soutient également le projet. De son côté, l'université de Bretagne-occidentale lance une consultation en interne, après avoir organisé le 29 novembre une assemblée générale des personnels, qui a réuni environ 1 800 personnes.

« Si certains présidents d'universités bretonnes ont déjà affirmé leur volonté de créer sans délai une communauté qui prendrait les contours d'une fédération unique à l'échelle de la Bretagne et des Pays-de-la-Loire, l'UBO quant à elle, a choisi de réunir son personnel et les élus étudiants de ses conseils pour engager un processus de réflexion au sein de l'université à ce sujet », explique dans un communiqué l'université de Bretagne-occidentale, qui a organisé une assemblée générale vendredi 29 novembre. Le président Pascal Olivard et son équipe ont exposé lors de cette AG, qui a réuni 1 800 personnes, « les grandes lignes de la nouvelle loi ESR, les principes de fonctionnement de la future CUE, le calendrier et les enjeux de demain pour l'UBO ».

Dans son discours devant les personnels, Pascal Olivard s'interroge : « Ne faut-il pas prendre le temps de nous structurer en région pour ensuite envisager d'aller plus loin ? Ne faut-il pas apprendre à connaître nos collègues ligériens avant d'envisager une mégastructure ? Quelles garanties avons-nous qu'une telle structure ne favorisera pas une hyper concentration sur un axe Rennes-Nantes au détriment des autres territoires ? N'est-il vraiment pas possible avec deux CUE de lever une idex sur des thématiques ciblées, comme le souhaitent les grandes écoles de Bretagne ? » Une consultation des conseils de composantes de l'UBO se déroule jusqu'au 12 décembre 2013, date à la quelle se réuniront le conseil académique et le conseil d'administration de l'UBO.

JEAN PEETERS : POURQUOI ATTENDRE ?

Jean Peeters, président de l'université de Bretagne-Sud, a précisé sa position sur ce dossier dans un communiqué de presse daté du 28 novembre 2013 : « Je suis favorable à un modèle de communauté interrégionale, dès à présent », déclare-t-il. « Engager une première réforme régionale, puis attendre cinq ans pour s'orienter vers l'interrégionalité n'a aucun sens. Ce serait épuisant pour tous et une perte de temps. » Jean Peeters liste différents arguments en faveur d'un tel projet : « Les stratégies de développement et d'innovation des deux régions sont presque jumelles ; les universités travaillent souvent déjà ensemble en formation et en recherche ; la Satt Ouest valorisation est bi-régionale ; certaines écoles d'ingénieurs ont une implantation bi-régionale et les organismes de recherche (Inria, CNRS, etc.) ont des structurations interrégionales ; le lancement d'un nouvel appel à projets d'investissement d'avenir, que le grand Ouest pourrait obtenir, exige une gouvernance forte et incite à évoluer vers une seule communauté interrégionale ; en termes de poids scientifique et de visibilité internationale, le regroupement place la communauté Bretagne-Loire entre la 3e et la 5e place en France : il permet d'attirer ainsi les meilleurs chercheurs, étudiants, entreprises, et de bénéficier de financements plus importants. »

Jean Peeters souhaite « un respect des identités régionales et des établissements dans la gouvernance » ; « un principe de subsidiarité pour le traitement des questions (par exemple des collégiums formation-recherche-innovation thématiques qui viendront coordonner au niveau interrégional la stratégie de recherche et de formation de niveau master dans les établissements) » ; « une gouvernance claire et lisible par tous ».

NANTES, RENNES ET ANGERS DÉFENDENT LE PROJET DE CUE INTERRÉGIONALE

Les collectivités territoriales apportent elles aussi leur soutien au projet de CUE interrégionale, qui permettra, selon Nantes Métropole, « de rassembler l'ensemble des forces (...) pour obtenir une 'initiative d'excellence' dans le cadre du prochain appel à projet du programme des investissements d'avenir ». La communauté urbaine ajoute, dans un communiqué daté du 20 novembre 2013 : « La France ne peut pas se passer de l'excellence scientifique de l'Ouest. Cette reconnaissance nationale et internationale ne pourra se faire qu'au niveau interrégional Loire-Bretagne, sur la base des coopérations scientifiques existantes, et grâce à l'accompagnement des régions et des métropoles. » Frédéric Béatse, maire d'Angers, et Jean-Claude Antonini, président d'Angers Loire Métropole, vont dans le même sens : « L'initiative de créer cette CUE est la seule voie possible pour prétendre avec un dynamisme accru aux dotations nationales et supranationales », estiment les deux élus. « Une reconnaissance nationale et internationale ne pourra se faire qu'au niveau interrégional Loire-Bretagne sur la base des coopérations scientifiques existantes, et grâce à l'accompagnement des régions et des métropoles », insiste Jean-Claude Antonini.

Daniel Delaveau, maire de Rennes et président de Rennes Métropole, affirme : « Tous les acteurs s'accordent sur l'importance d'obtenir une 'initiative d'excellence' dans le cadre du prochain appel à projets (...). Tous les acteurs s'accordent pour reconnaître que cette reconnaissance ne pourra se faire qu'au niveau interrégional, Bretagne et Pays-de-la-Loire. Madame Fioraso [ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche] l'a souligné elle-même. Et chacun s'accorde à dire que cette 'idex' devra reposer sur le tripode Rennes-Brest-Nantes. » Pour Daniel Delaveau, l'hypothèse, d'une communauté unique Bretagne-Loire, doit être travaillée par les acteurs concernés (universités, grandes écoles, organismes de recherche) : « À charge pour eux (...) de faire la preuve de la faisabilité de ce projet et de montrer la volonté de cette collaboration. »

Enfin, le conseil d'administration de l'Unam (Université Nantes Angers Le Mans), réuni le 29 novembre 2013, soutient la démarche de mise en place d'une CUE interrégionale Bretagne/Pays-de-la-Loire. Il demande « que le travail soit poursuivi dans ce sens, dans le respect des dynamiques territoriales engagées ». Il a adopté une résolution dans ce sens, par 26 voix pour (sur 26 votants).

Nantes, mercredi 20 novembre 2013, 10:11:59

Projet de CUE en Bretagne/Pays-de-la-Loire : pour Pascal Olivard (UBO), « la preuve de faisabilité n'est pas encore là »

Pascal Olivard, président de l'UBO et de l'UEB, se déclare « surpris » par la communication des six présidents d'université du grand Ouest, qui ont affirmé, mardi 19 novembre 2013, « leur souhait de structurer une communauté d'universités et établissements interrégionale dès maintenant, entre la Bretagne et les Pays-de-la-Loire ». Pour Pascal Olivard, « les bases du projet sont posées. La preuve du concept est là, mais pas la preuve de faisabilité ne l'est pas encore ».

Alors que les présidents des universités d'Angers, de Bretagne-Sud, du Maine, de Nantes, de Rennes-I et de Rennes-II affirment leur souhait de structurer une CUE entre la Bretagne et les Pays-de-la-Loire, Pascal Olivard s'interroge : « Est-ce tout de suite qu'il faut y aller, au risque de déstabiliser les structurations en cours au niveau territorial, ou se donner le temps de la réussite ? La question est ouverte ». Le président de l'UBO et de l'UEB explique à AEF qu'il défend l'idée d'une université bretonne, « tout en étant séduit par l'ambition et l'aventure interrégionale » : « Le potentiel est réel, des collaborations existent déjà et les acteurs ont le souhait d'amplifier les rapprochements pour jouer pleinement leur rôle dans un espace à l'échelle des grandes régions européennes ».

Pour lui, il faut « poursuivre la dynamique collectivement enclenchée et définir ensemble les jalons pour y arriver ». « Par ailleurs, il nous faudra également consulter nos établissements et obtenir l'adhésion collective pour donner toutes les chances de succès à un projet aussi ambitieux et passer du concept de communauté d'universités et établissements à celui de communauté d'acteurs mobilisée sur des objectifs communs », affirme-t-il.

Nantes, mardi 15 octobre 2013, 17:31:22

« Une CUE interrégionale Bretagne / Pays-de-la-Loire a toute sa logique » (Olivier Laboux, université de Nantes) »

« C'est l'hypothèse d'une structuration interrégionale de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est aujourd'hui travaillée en Bretagne et Pays-de-la-Loire », déclare Olivier Laboux, président de l'université de Nantes, dans un entretien accordé à AEF le 14 octobre 2013. Les sept présidents d'université (1) se réunissent régulièrement ces dernières semaines pour discuter du projet, qui doit être annoncé à la fin du mois d'octobre. Olivier Laboux estime qu'une CUE interrégionale « a toute sa logique » devant la « complémentarité de l'ensemble des établissements » du grand Ouest. Par ailleurs, l'idex est une « opportunité à saisir » pour éviter que « le fossé » se creuse « avec les autres territoires ». Olivier Laboux précise enfin que « seule une CUE interrégionale pourra garantir la crédibilité de la gouvernance de l'idex ».

AEF : Alors que les discussions sont encore en cours, entre présidents d'université notamment, sur la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le grand Ouest, vous dévoilez aujourd'hui votre position. Pourquoi ?

Olivier Laboux : C'est pour moi la fin de la « saison 1 », qui a consisté, depuis mon arrivée à la présidence de l'université de Nantes, à de la gestion, à des remises en ordre, à la création d'outils financiers, à l'imposition de mesures dures. Je passe aujourd'hui à la « saison 2 », et à la « saison 3 », qui vont permettre de se projeter sur de belles ambitions pour l'université.

AEF : Quelles sont ces ambitions, notamment au regard de la loi du 22 juillet 2013 ?

Olivier Laboux : Ce qui me paraît une évidence, c'est la complémentarité entre l'ensemble des établissements (universités et grandes écoles) pour répondre à des enjeux de société : sur des questions comme celle du climat, de l'énergie, de la démographie, des transports... C'est important de le faire savoir et de faire en sorte que ça aille mieux. Prenons l'exemple du numérique et de ses usages : la complémentarité de Nantes et Rennes est évidente. Sur la mer, Brest est incontournable sur la partie biologie ; Nantes apporte une belle complémentarité sur les SHS liées à la mer. Sur le végétal, Angers est un acteur majeur, avec Rennes sur la partie agroalimentaire, et Nantes sur les questions de sécurité alimentaire. Tout seul, on est moins performant que tous ensemble. Une CUE Bretagne / Pays-de-la-Loire a donc toute sa logique. Les deux territoires se ressemblent. Leurs spécialisations intelligentes sont très proches.

AEF : Est-ce que le nouvel appel à projets « idex » qui sera publié début 2014 vous incite à faire ce choix d'une communauté interrégionale ?

Olivier Laboux : On ne fait pas une structuration interrégionale parce qu'il y a l'idex. L'idex est une opportunité qu'il faut saisir, mais c'est un label, pas le Graal. Si on n'y va pas, on continuera à avoir un désert dans l'Ouest, et le fossé se creusera avec les autres territoires. La recherche est interrégionale, la valorisation – avec la Satt Ouest Valorisation – est interrégionale : tout plaide pour une idex interrégionale. Et seule une CUE interrégionale pourra garantir la crédibilité de la gouvernance de l'idex.

AEF : Le projet d'idex interrégionale IC Ouest (Innovation Campus Ouest) n'avait pas été sélectionné par le jury, lors des deux vagues de l'appel à projets « idex 1 ». Quels enseignements en tirez-vous ?

Olivier Laboux : Effectivement, le dossier n'avait pas obtenu un seul « A ». Il faudra revoir la copie scientifique et la gouvernance. On a déjà l'excellence de la formation, l'impact sur le tissu socio-économique... On a un an pour travailler, et rebondir sur cet échec. Ce qui est certain, c'est que si on a deux CUE régionales, avec une structure de gouvernance de l'idex, on va à l'échec. Expliquer qu'on va se coordonner entre communautés pour gérer l'idex, ce n'est pas crédible.

AEF : Quel pilotage imaginez-vous pour la CUE interrégionale ?

Olivier Laboux : Le pilotage sera meilleur si on voit clairement dans la CUE les établissements relevant du MESR : les sept universités, Centrale Nantes, l'ENS Rennes, l'Enib, l'IEP, l'Insa Rennes, l'ENSCR. Et on aura un contrat d'association avec les autres établissements. Ces contrats d'association sont « à la carte » : on peut y mettre ce que l'on veut, et aller très loin dans le partenariat. C'est la réflexion qu'on a déjà à l'université de Nantes, avec Oniris, ou avec l'École des mines de Nantes. La communauté régionale ne mettra pas les écoles de côté, au contraire. Le partenariat va être renforcé. Mais si on met tout le monde dans le pilotage, on aura une grosse structure ingouvernable.

AEF : Comment ce projet de structuration interrégionale est-il perçu ?

Olivier Laboux : Le consensus est assez large, mais pas total. Les établissements se prononceront fin octobre sur le scénario retenu. Ceux qui opteront pour d'autres positions qu'une CUE interrégionale devront mesurer le risque. Cela pourrait signifier un retard en termes de lisibilité à l'échelle européenne.

- 1) Rennes-I, Rennes-II, UBO, UBS, Nantes, Angers, Le Mans.

Nantes, vendredi 18 octobre 2013, 18:32:13

Bretagne/Pays-de-la-Loire : les régions ne sont pas contre une CUE interrégionale, mais attendent « la preuve du concept »

La région Bretagne et la région Pays-de-la-Loire sont sur la même ligne : une idex interrégionale doit être portée dans le cadre du prochain appel à projets « idex », qui sera publié début 2014. Quant à savoir si cette initiative d'excellence sera portée par deux CUE régionales ou une seule, interrégionale, la question se pose encore. « Si l'on a l'opportunité de passer l'étape des deux CUE régionales, pour construire tout de suite une CUE interrégionale, pourquoi pas », résume Christophe Clergeau, premier vice-président du conseil régional des Pays-de-la-Loire. « Mais les universitaires doivent apporter la preuve du concept. » Bernard Pouliquen, vice-président du conseil régional de Bretagne en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, prévient : « Il ne faudrait pas, en allant trop vite, déstructurer ce qui existe. »

Alors qu'Olivier Laboux, président de l'université de Nantes, vient de se positionner clairement pour la constitution d'une CUE interrégionale, les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire s'interrogent : « Après l'expérience des idex, et l'adoption de la loi ESR, ce qui nous semblait le plus cohérent, c'était deux CUE régionales, et une idex », explique à AEF Christophe Clergeau, premier vice-président du conseil régional des Pays-de-la-Loire. « Quand, en septembre, Olivier Laboux [président de l'université de Nantes] nous a dit qu'on pouvait aller vers une CUE unique, Bretagne/Pays-de-la-Loire, j'ai été surpris, et je me suis interrogé sur le risque de lâcher la proie pour l'ombre. » Aujourd'hui, la région Pays-de-la-Loire évoque une « opportunité historique » : « Si l'on a l'opportunité de passer l'étape des deux CUE régionales pour construire tout de suite une CUE interrégionale, pourquoi pas. » Mais Christophe Clergeau, comme son homologue breton Bernard Pouliquen, estime que « les universitaires doivent apporter la preuve du concept ».

PLUSIEURS SOLUTIONS

« Il ne faudrait pas, en allant trop vite, déstructurer ce qui existe », remarque Bernard Pouliquen. « Il peut y avoir plusieurs solutions pour porter une idex interrégionale : deux universités fédérales, l'une en Bretagne, l'autre en Pays-de-la-Loire, ou une CUE interrégionale. Mais se pose la question de la faisabilité d'une structure interrégionale, dans un temps assez court. » Le vice-président de la région Bretagne exprime également son « souci de conserver la cohérence régionale, qui s'inscrit dans une identité forte en Bretagne ». « À partir de Rennes-I et Rennes-II, on a un chef de filat breton visible pour l'université de Bretagne, qui emmène derrière lui l'ensemble des sites universitaires, de Rennes à Brest. » Il estime enfin que l'UEB et l'Unam ont acquis une visibilité intéressante. « Ces PRES ont permis de tisser des liens, des solidarités, notamment entre écoles et universités, qu'il ne faudrait pas casser. »

PAS LE MÊME CONSENSUS EN BRETAGNE

Pour Christophe Clergeau, la voie de la CUE interrégionale « semble faire consensus dans les Pays-de-la-Loire, moins en Bretagne ». Il liste quatre éléments de cahier des charges pour aller vers une communauté unique : « Il faut aller vers une CUE avec des compétences déléguées à un établissement qui pilote la stratégie, et qui est visible de l'extérieur. On doit avoir le même degré de transfert de compétences et de gouvernance stratégique que dans une université fédérale régionale.

Il faut également des engagements politiques clairs et sincères, car il ne sera pas possible, dans six mois, de revenir en arrière. Enfin, il faut une solidarité de l'ensemble des sites. » Le premier vice-président des Pays-de-la-Loire affirme : « Si les universités nous démontrent que tout cela est possible, banco ! Sinon, on reste sur deux CUE et une idex, car la coopération entre deux CUE peut représenter une gouvernance crédible d'idex. »

La région Pays-de-la-Loire, depuis six ans, a la même vision à moyen et long termes pour l'enseignement supérieur et la recherche : elle souhaite aller vers une université fédérale Bretagne/Pays-de-la-Loire. Une vision que Christophe Clergeau avait réaffirmée, au lendemain de l'échec du projet IC Ouest (Innovation Campus Ouest) lors du premier appel à projets idex, en plaidant pour une « université armoricaine ». « On avait pensé que l'idex pouvait être l'occasion de concrétiser cette vision, mais le projet avait bloqué faute de consensus entre universitaires », analyse l'élu. Le breton Bernard Pouliquen défend quant à lui l'idée d'un axe Nantes-Rennes-Brest, « métropoles où l'on retrouve les principales forces de recherche », et d'une irrigation de l'ensemble du territoire.